

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 octobre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

Délibération n° : 34-2018

Objet : Établissement d'une convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté – Signature de la Charte d'Engagement LGBT + de l'Autre Cercle

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre...) et dans un domaine tels que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation.

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de discriminations constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

Le CCAS de la Ville de Dijon est l'acteur majeur de la politique sociale municipale. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Structure de proximité, il propose différentes activités et services dans le cadre de ses missions légales et facultatives afin de :

- faciliter l'accès aux droits pour tous sans discrimination,
- lutter contre l'isolement et la rupture du lien social,
- favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement
- détecter les situations de détresse, protéger les personnes et lutter contre la grande précarité,
- favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire.

Le CCAS s'adresse à l'ensemble des Dijonnais : personnes seules, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap... Il mène des actions récurrentes en faveur de la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations parmi lesquelles :

- « Jouons de nos différences », une manifestation de sensibilisation au handicap qui, depuis 2005, est organisée avec 37 associations partenaires. Par le biais du sport, de la culture et des loisirs, elle propose des mises en situation autour de jeux permettent aux participants d'appréhender les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap,
- des journées de sensibilisation au handicap à destination des agents des collectivités Ville, métropole et du CCAS, qui ont concerné 75 agents en 2016 et 47 agents en 2017,
- des activités destinées au public très isolé, en veillant à l'intégration des hommes dans les différents groupes et activités auxquelles les femmes s'inscrivent plus facilement,
- un accueil à la résidence sociale Abrioux pour un public d'hommes isolés et quelques femmes en situation de rupture dans leur parcours de logement,
- l'installation officielle le 17 mai 2016 de la charte LGBT (sous cadre) signée par la Ville de Dijon dans les locaux de la ville – CCAS, rue de l'Hôpital, en présence de l'équipe municipale et des salariés du site par Nathalie KOENDERS, Première Adjointe, et Christophe BERTHIER, Président de la Commission de lutte contre les discriminations.

Depuis 2001, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole déploient également de très nombreuses actions en direction des habitants pour réduire toute forme de discrimination, contribuer à améliorer le lien social et harmoniser la qualité de vie sur l'ensemble du territoire dijonnais.

Fortes de cet historique, les trois collectivités se sont engagées dans une démarche de labellisation diversité et égalité professionnelle.

Ces labels sont délivrés par l'Afnor certification pour 4 ans. Ils témoignent de la volonté des employeurs de s'améliorer dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

En octobre 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont confié à l'AMACOD le rôle de cellule d'écoute spécifiquement dédiée à leurs agents et aux candidats au recrutement, qui s'estimeraient victimes de discrimination. Une traçabilité des réclamations est organisée.

L'AMACOD est une antenne de proximité destinée à recevoir et accompagner des personnes qui s'estiment victimes de discriminations. Par délibération du 11 mai 2009, la Ville de Dijon a décidé de confier la gestion de l'AMACOD à la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la municipalité. Ce lieu est ouvert depuis juin 2009.

L'AMACOD est un lieu d'accueil gratuit, situé en centre-ville pour permettre une accessibilité à toutes et tous. Sa mission est double :

- Accueillir et écouter toute personne victime ou présentant un ressenti de discriminations, et l'accompagner tout au long de sa démarche. L'AMACOD mobilise de nombreux moyens :
 - le recours à une médiation quand cela est possible,
 - la prise de contact, l'orientation et l'accompagnement pour une prise en charge par des avocats ou des associations,
 - la saisine du défenseur des droits,
 - l'aide à la saisine des juridictions pénales et civiles.
- Informer, sensibiliser et former le grand public et des publics spécifiques (scolaires, professionnels,) les entreprises... en organisant des groupes de travail sur la thématique de la discrimination.

Après un audit réalisé par l'Afnor certification, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont obtenu le label Diversité le 30 mars 2018 et le label Égalité professionnelle femmes-hommes le 1^{er} juin 2018.

Aujourd'hui, à l'instar de ce qui a été fait à la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite aller plus loin dans ses engagements en faveur de la diversité et conclure une convention de partenariat avec l'Autre Cercle, en s'appuyant sur l'AMACOD (Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations).

L'Association régionale Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté est une association de lutte contre les discriminations LGBT + (Lesbienne Gay Bi Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme.

L'Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres.

L'association est membre d'une fédération nationale qui s'est créée à Dijon en 2002 et qui regroupe 12 régions.

L'Autre Cercle (National) a initié la rédaction de l'ouvrage « Mon employeur a fait son coming out » où 50 dirigeants et élus s'engagent et témoignent, 30 salariés et agents LGBT + leur répondent. Ce livre porte sur les bonnes pratiques des entreprises signataires et sur l'impact de la signature de la charte d'engagement LGBT +. Ce livre a été présenté à Paris à l'occasion d'un colloque le 29 novembre 2016 en première partie de la soirée annuelle de l'Autre Cercle, qui a porté sur l'impact de la Diversité (focus LGBT+) sur la performance des organisations, en présence du défenseur des droits qui soutient la charte.

Aujourd'hui, en France, l'Autre Cercle compte environ 500 adhérents.

L'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté propose au Centre Communal d'Action Sociale de développer des actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux des enseignants, et des ministères.

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et modalités de collaboration entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Autre Cercle en vue de soutenir des actions de lutte contre l'homophobie.

La Charte d'Engagement LGBT + de l'Autre Cercle permet de donner un cadre formel pour une politique de promotion de la diversité et de prévention des discriminations en faveur des personnes LGBT +.

Ce dossier a été soumis pour avis au comité technique de la Ville de Dijon et du CCAS le 14 septembre 2018.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention de partenariat à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et autorisent le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement,
- autorisent le Président à signer la charte LGBT + de l'Autre Cercle.

Adopté à l'unanimité (M. BERTHIER ne participe pas au vote).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Humaines : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181003-34-2018-DE
Date de télétransmission : 11/10/2018
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité